

FACULTE DE DROIT CANONIQUE

8, Place du Parlement

31000 Toulouse

FRANCE

ATTESTATION DE DIPLOME

En vertu d'un privilège concédé le 30 juin 1899, la Faculté de Droit canonique de Toulouse a remis le 25 janvier 2011 le diplôme de Docteur en droit canonique à **Monsieur Yves SCELLE** après une soutenance de thèse défendue le 5 novembre 2010.

Le jury était composé de :

- M. B. du PUY-MONTBRUN, Doyen de la Faculté de Droit canonique de Toulouse
- M. B. CALLEBAT, Professeur à la Faculté de Droit canonique de Toulouse, Directeur de thèse
- M. J.-L. LLAQUET, Professeur à la Faculté de Droit de Barcelone, 1^{er} Rapporteur
- M. P.-J. JACQUIN, Chargé de Cours à la Faculté de Droit canonique de Toulouse, 2^{ème} Rapporteur
- Me L. SERREE de ROCH, Avocat à la Cour, Chargé de Cours à l'Université de Toulouse 1.

Le diplôme de Docteur en droit canonique a été accordé avec la mention **Bien**.

Cette attestation est donnée pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les règlements universitaires de la dite Faculté.

Toulouse, le 1^{er} juillet 2013



Luc-Thomas SOMME

Recteur de l'ICT